



Procès-verbal de la commission technique relatif au nouveau 6.5m S.I. de M. Etienne André

1 Constitution de la commission technique

Suite à la demande de M. André de présenter les plans d'un nouveau 6.5m S.I., et conformément au point 6 de notre règlement de jauge, une commission technique ad hoc a été mise sur pied par Julien Brunet, président du comité de l'association. La commission se compose de MM. :

- Roch de Grenus, Daniel Voruz, Patrick Mégroz et Julien Brunet

2 Réunion de la commission technique

La commission s'est réunie le 22 février 2005 à 19:00h au club house du CVMC. Etienne André présente à la commission les caractéristiques du 6m50 en projet.

3 Caractéristiques du nouveau 6.5m

Il s'agit d'un déplacement léger à bouchains, construit par assemblage de panneaux de contre-plaqué. Le bateau répondra aux critères d'insubmersibilité (§ 2.4 de la jauge), à l'aide de volume d'airs en nombre suffisants. Principales caractéristiques :

- Poids total 600 kg
- Poids de la quille 200 kg
- La quille est fixe en navigation mais pourra être relevée pour le transport. Elle est munie d'un trimmer.
- Le gréement sera constitué d'un mât profilé tournant en carbone d'une corde approximative de 20 cm. Cette mesure dépendant des profils existants sur le marché.



4 Questions et remarques

La commission remarque qu'un mât profilé pourrait dans l'absolu constituer un artifice visant à augmenter la surface de voilure au-delà de la surface maximale prescrite. Elle considère que dans ce cas précis il s'agit plutôt d'une innovation intéressante, et que l'expérience sera enrichissante pour la série. Elle se réserve malgré tout le droit de revoir sa position pour les unités futures.

5 Verdict de la commission

A la vue des plans présentés et aux caractéristiques énumérées ci-dessus, les membres de la commission approuvent à l'unanimité ce projet et donnent le feu vert pour entamer la construction de cette nouvelle unité.

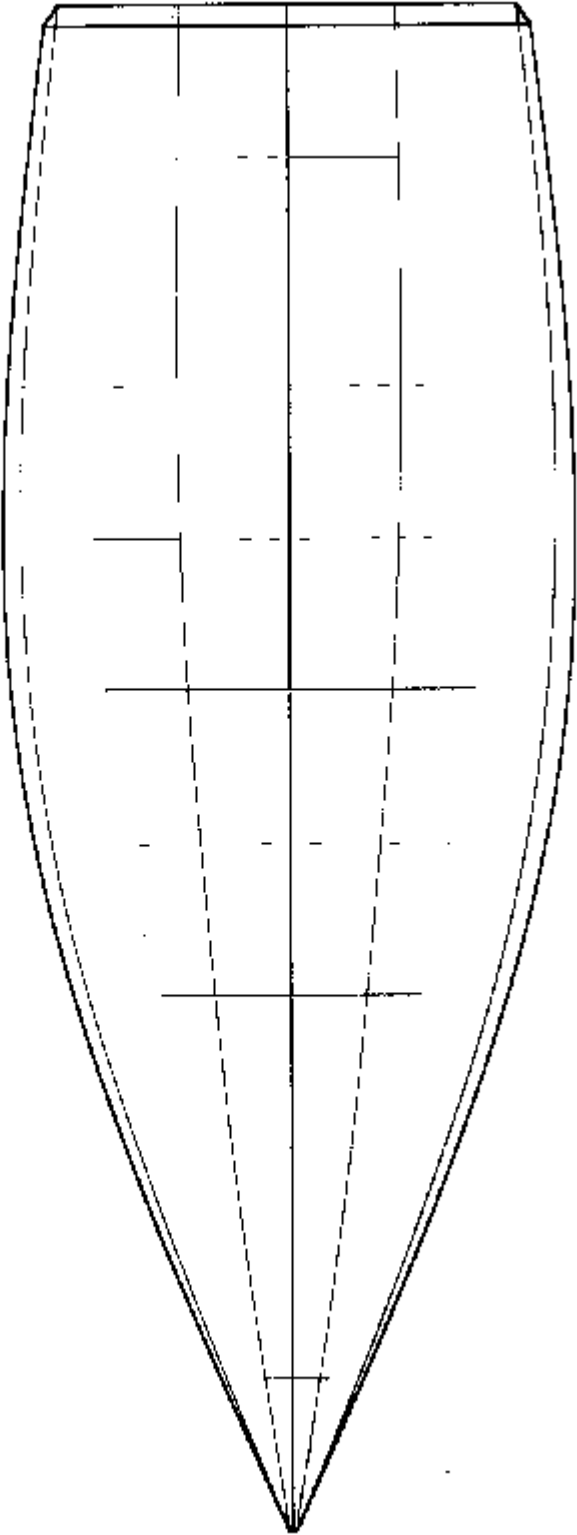
Cette approbation est indépendante du processus d'établissement du certificat de jauge, travail qui incombe au jaugeur.

La commission rappelle que M. André doit maintenant prendre contact avec un jaugeur, afin que celui-ci puisse suivre la construction du bateau et effectuer les mesures et contrôles nécessaires à l'élaboration du certificat de jauge.

Cully, le 22 février 2005, pour la commission technique

Julien Brunet

Annexes : Diverses vues des lignes du 6m50, fournies par M. André.



| | | | |
|------------------------|--------------------------|-----------------------------------|------------------|
| coque à 5 bouchains, | Flottabilité assurée par | safran suspendu, extractable | BBr |
| construction cp+ epoxy | 1 double fond, | verticalement, fixe en navigation | LHT |
| coque cp 10mm | 2 caissons latéraux | comme la quille | bau max 250 cm |
| port cp 12 | indépendants V= 2400 l+ | | pois 600 kg |
| structure cp16 | compartiment avant | | E.André 20.02.05 |

